

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

Compte rendu de la Séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 03 juillet 2020

Avant l'ouverture de ce premier conseil municipal, à la Salle de l'Union, Monsieur Alain TORRENT, maire sortant, a accueilli les nouveaux élus. Puis il a

Modalités de la séance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Suite à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire au 10 juillet 2020 et afin de respecter les obligations de distanciation sociale, cette séance de conseil municipal a lieu à la Salle de l'Union. Monsieur le Sous-Préfet en a été informé au préalable

Conformément aux dispositions de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des ordonnances n° 2020-330 du 25 mars 2020 et n° 2020- 391 du 1^{er} avril 2020 :

- *le quorum atteint devait comporter un tiers des membres en exercice présents*
- *un conseiller pouvait être porteur de deux pouvoirs*
- *la séance a été publique et limitée à 90 personnes*

l'an deux mille vingt et le trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur COSTE Jean-François, doyen de la séance,

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme BOURDIN Géraldine, M. PLANAS Pierre, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Martin, Mme CAPEILLE Sandrine, M. BORREILL Philippe, Mme DUNYACH Monique, M. PREHAM Anthony, Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon, Mme BOISDRON Gisèle, M. GAILLARD Thierry, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle.

Absente excusée : Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte.

Absent non excusé : M. PLANES Jean-Jacques



Avant l'ouverture de cette première séance de conseil municipal, Monsieur Alain TORRENT, maire sortant a souhaité la bienvenue aux nouveaux élus et a cédé la parole à Monsieur Jean-François COSTE.

Monsieur Jean-François COSTE, doyen de l'assemblée ouvre la séance, Il informe le conseil municipal que, suite à la démission de Madame Zélia CLAMAGIRAND, reçue le 2 juillet 2020 et transmise le même jour à Monsieur le Préfet, Madame Christiane OHN est appelée à siéger après le dernier élu de la liste « Céret Autrement »

Il procède à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus qui répondent « présents ».

Il déclare les conseillers municipaux (présents et absents) installés dans leur fonction.

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Géraldine BOURDIN est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

2. Election du Maire

Monsieur Jean-François COSTE assure la présidence de l'assemblée.

Il constate que le quorum est atteint (art. L.2121-17 du CGCT). En raison de la prolongation de l'état d'urgence, ce quorum est d'un tiers des membres en exercice présents (article 1 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020).

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

➤ Constitution du bureau

Le Conseil municipal désigne Mesdames Michèle TORRENT et Michelle BOISORIEUX comme assesseurs.

Monsieur Jean-François COSTE demande aux candidats à la fonction de Maire de se faire connaître. Un seul candidat s'est fait connaître : Monsieur Michel COSTE.

➤ Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au doyen (Président du Bureau) qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe d'un modèle uniforme fourni par la Mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne.

Après le vote, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

➤ Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants 28
- c. Nombre de suffrages blancs ou nuls 5
- d. Nombre de suffrages exprimés 23
- e. Majorité absolue 12

NOM et Prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
COSTE Michel	23	Vingt-trois

➤ **Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur Michel COSTE est proclamé Maire et déclaré installé.

Monsieur Jean-François COSTE lui remet son écharpe et, en vertu de l'article L.2121-4 du CGCT, Monsieur Michel COSTE, Maire prend la présidence de la séance.

4 . Détermination du nombre des adjoints

Monsieur le Maire propose au conseil de déterminer le nombre des adjoints qui ne peut excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal, soit 8 adjoints.

Cette proposition est votée à la majorité (2 abstentions).

5 – Elections des adjoints

Le maire rappelle que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire demande le dépôt des listes d'adjoints. Il constate qu'une seule liste a été déposée, celle de la liste « Céret Autrement » conduite par Monsieur Michel COSTE et propose le vote.

Les modalités de déroulement du vote sont identiques à celles du maire.

➤ **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote... 0
- b. Nombre de votants 28
- c. Nombre de suffrages blancs ou nuls 4
- d. Nombre de suffrages exprimés..... 24
- e. Majorité absolue 13

Désignation des listes par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Céret autrement – Michel COSTE	24	Vingt-quatre

➤ **Proclamation de l'élection des adjoints**

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste ayant obtenu la majorité absolue, soit la liste de Monsieur Michel COSTE

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de la liste :

Baranoff Brigitte
 Angulo José
 Justafre Stéphanie
 Dunyach Denis
 Lacombe Maria
 Beltran José
 Menahem Sophie
 Planas Pierre

Le maire leur remet leur écharpe.

6. Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal est signé par le Maire, le doyen, les assesseurs et le secrétaire.

7. Charte de l'élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local et à sa distribution ainsi qu'à celles des articles du CGCT (Art. L. 2123-1 à L. 2123-35) concernant les conditions d'exercice des mandats municipaux.

Monsieur le Maire clôture la séance par son premier discours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.